

**Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du samedi 01 octobre 2022**

La séance, faisant suite à la convocation du 26 septembre 2022, est ouverte à neuf heures 15 en la Salle des Fêtes de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Natacha CHASE, Madame Fabienne DEROO, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Dominique LEMOINE, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Monsieur Jean DELVERT.

Excusés : Néant. - Absent : Néant.

Nous passons à l'ordre du jour

Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance
Le compte-rendu de séance du 03 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1 Attribution d'une prime exceptionnelle à Mme Chamberlain

Mr le Maire indique à l'assemblée que l'hypothèse d'attribution d'une prime exceptionnelle telle qu'envisagée lors de précédentes discussions ne peut se concrétiser. En effet, pour des raisons réglementaires, l'attribution d'une prime exceptionnelle, attribuée en un seul paiement et pour un seul agent communal est impossible. Toute prime devrait être attribuée pour l'ensemble du personnel, sur base mensuelle et de manière permanente.

Par ailleurs Mme Chamberlain, comme la réglementation le lui permet, a exprimé son souhait de travailler à mi-temps de janvier à août 2023 en raison de la naissance récente de son deuxième enfant. Madame Artus serait prête à prester 1,5 j/semaine de janvier à août 2023. Le volume total de travail ainsi fourni resterait en-deçà du volume presté antérieurement par Mme Chamberlain.

Cet état de fait permet de justifier la demande d'heures supplémentaires, au bénéfice de l'ensemble du personnel. L'utilisation des heures supplémentaires se fait au cas-par-cas en fonction des besoins de la Mairie, et non de manière automatique et systématique. Cependant la procédure de mise en place du système d'heures supplémentaires est lourde et n'est pas du ressort exclusif du conseil : elle doit passer par l'approbation du comité technique du CDG46 (Centre de Gestion de la Fonction Publique du Lot).

Si le conseil marque son accord sur cette proposition Mr le Maire propose d'initier la procédure administrative en vue de la mise en place d'un système d'heures supplémentaires.

Aucune délibération formelle n'est requise à ce stade. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal marque son accord sur la proposition de demander la mise en place d'un système d'heures supplémentaires pour le personnel administratif et technique de la Municipalité, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

proposition adoptée par 09 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses.

Les points suivants ont été abordés :

- École

- le plancher de la salle de classe a été stratifié et l'installation électrique en a été mise à jour
- travaux dans le bâtiment (chauffage et menuiseries) : la Préfecture a informé le 23/09 du rejet de la demande de financement au titre de la DETR introduite par la Mairie le 27/01. Il serait cependant possible, si on le souhaite, de réintroduire la demande en 2023. En pratique cela signifie en particulier que la chaudière au gaz, dans un état précaire, devra tenir tout l'hiver, car, dans l'attente

des subventions, l'investissement ayant été budgétisé sur le budget primitif 2022 en tenant compte de l'obtention de cette subvention.

- portique de jeux : suite aux discussions passées, et après consultation de fournisseurs on s'oriente vers l'achat de composants d'un parcours de gymnastique centré sur l'équilibre et ne nécessitant pas de travaux lourds de mise en place ni de mesures particulières de sécurisation. Le coût de l'équipement (2 ou 3 éléments, livraison comprise) serait dans cette phase de l'ordre de 3 000 € pour une mise en place de l'ordre de 1 000 €. Il sera possible le cas échéant de prolonger le parcours dans le futur en ajoutant des éléments supplémentaires.

- achats d'ordinateurs : les offres reçues jusqu'à présent ne sont pas entièrement satisfaisantes. Il est nécessaire de s'assurer que la puissance soit suffisante pour l'usage prévu, dans ce contexte une mise à niveau des ordinateurs existants doit être incluse. Sur base des offres préliminaires reçues la dépense estimée est de l'ordre de 2 500 à 3 000 €

Travaux du cimetière : L'extension du cimetière utilisé à l'heure actuelle pour les nouvelles sépultures est désormais complet (ce n'est pas le cas du columbarium). Les travaux commandés ont pris du retard, car le maçon qui est en a la charge a été en arrêt de maladie. Il prévoit de démarrer l'aménagement vers le 1^{er} novembre. La question de la taille des concessions a été soulevée : la question se pose de tenir compte de la taille standard des monuments funéraires proposés par les entreprises aménageant les sépultures, et de l'obligation légale de maintenir un espace entre chaque concession. Cette question devra faire l'objet d'une décision dans un proche futur.

Parcours de santé : la demande de prolongation de la durée de validité du financement obtenu a été rejetée par la Préfecture. Les questions relatives aux obligations légales et réglementaires quant à la sécurité des installations n'ont encore pas pu être clarifiées en raison de l'absence pour maladie de la personne en charge de la problématique à CAUVALDOR. L'installation ne pourra probablement se faire avant 2023,.

Multiservice : Le repreneur qui s'était présenté pour reprendre le multiservice « l'Atelier du Goût » s'est vu rejeter sa demande de financement par la banque sollicitée. Tant Mr et Me Amman que la Municipalité sont à nouveau à la recherche d'un repreneur.

PLU intercommunal : Une réunion spéciale des Maires de la communauté CAUVALDOR a eu lieu le 14/09 pour une mise à jour de la question. Des membres du personnel de CAUVALDOR devaient initialement gérer le dossier en interne. Suite à divers départs parmi les agents en charge du dossier, un bureau d'études (cabinet CAIRN) a récemment été chargé de reprendre l'élaboration de ce dossier et de le faire aboutir dans les meilleurs délais. Le responsable en charge est Mr Christophe Prunet qui est connu dans la région pour avoir travaillé autrefois sur des PLU. Ce dernier s'est engagé à tenir les délais : approbation du PLUiH fin 2023, mise en application début 2024.

Élagage (arbre « église », tilleul « le Tourmieu » et branches des chênes des « WC publics » et du « Chemin des Chênes »).

Cette opération a été menée à bien par une entreprise, avec l'aide du personnel municipal et de plusieurs élus.

Atelier communal : les actions de préparation du dossier sont en cours

Révision toiture « mairie » et démolissage toiture « cuisine de la salle des fêtes » : des devis vont être demandés

Poubelles du bourg secteur école : Les contraintes actuelles de sécurité anti-terroriste préconisent de déplacer les poubelles situées contre la clôture de l'école. Une demande va être introduite auprès de CAUVALDOR pour les déplacer au carrefour route du Bourg - route du Tourtal au voisinage du transformateur.

Éclairage public : des devis initiaux ont été reçus pour équiper les points d'éclairage public avec des luminaires LED.

Téléphonie – Internet : tous les poteaux téléphoniques dégradés lors de la tempête de juin dernier ont été remplacés. La Mairie a finalement été raccordée à la fibre après de nombreuses difficultés, mais la bibliothèque reste en attente de la finalisation de l'installation de l'équipement.

Finances : Par décision des autorités supérieures, la taxe d'aménagement perçue jusque-là par la Commune lors de l'établissement des permis de bâtir doit être reversée en tout ou en partie (taux non encore défini) à CAUVALDOR déjà pour l'exercice 2022.

CAUVALDOR n'est désormais plus éligible pour les fonds du FPIC. Les critères d'éligibilité sont une combinaison du revenu moyen par habitant, de la fiscalité économique, et du niveau d'apport fiscal de la Communauté, le tout par rapport à des moyennes nationales. Les finances de Baladou seront par conséquent privées d'une dotation d'environ 3 000 € en 2022 (50% de réduction), et 6 000 € en 2023.

Réunions extérieures

Depuis la dernière réunion, Mr le Maire et/ou des Membres du Conseil Municipal ont participé aux réunions suivantes :

- 07/09/2022 - St Sozy, ALSH préparation, réunion des maires
- 09/09/2022 - à la Mairie : visite de Mme la Sénatrice Angèle PREVILLE
- 13/09/2022 - à St Sozy, Comité de pilotage Anim-Enfance
- 13/09/2022 - à Biars-sur-Cère, Bilan du ciné Étoile
- 13/09/2022 - à la Mairie BIO46 finalisation charte de qualité et outils de gestion pour la cantine scolaire
- 14/09/2022 - à Gramat, réunion des maires CAUVALDOR sur le PLUiH
- 16/09/2022 - à Martel, inauguration de la halle
- 20/09/2022 - à St Denis Les Martel, commission des finances CAUVALDOR
- 22/09/2022 - à La Bastide Marnac, Journée portes ouvertes " les bibliothèques au vert ".
- 26/09/2022 - à Gramat, conseil communautaire CAUVALDOR
- 27/09/2022 - à Loubressac, CAUVALDOR culture et patrimoine - lancement du dernier trimestre du " Qui Quoi Où "
- 29/09/2022 - à Cuzance, conseil syndical SMECMVD

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 12 heures et 45 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

--oo0oo--

